

**UNSA**  
Union Nationale des  
Syndicats **Autonomes**

**Chaque VOTE UNSA en Direccte c'est :  
FAIRE ENTENDRE UNE AUTRE VOIX !**

**Dans ce numéro :**

Contrôleur du Travail : Pour une juste  
Reconnaissance... 2

Action Sociale inter-  
ministérielle 2

SAMAS : NES 3  
(Nouvel Espace Sta-  
tutaire)

Action Sociale mi-  
nistérielle 3

L'UNSA à vos côtés 4

*La RGPP et la RÉ-  
ATE ont ouvert la  
période « cubiste »  
pour les services  
publics. L'adminis-  
tration est secouée  
de toutes parts et  
se retrouve sens  
dessus-dessous.*

Pourtant la repré-  
sentativité de  
l'**UNSA** en DI-  
RECCTE est bien  
de créer un rap-  
port de force, de  
propositions : *ni  
accompagnement  
docile, ni contesta-  
tion stérile, mais  
un seul but : faire  
progresser les*

droits de toutes et  
tous.

La charte de ges-  
tion des DIRECC-  
TE n'est pas appli-  
quée et déjà les  
prémices de modi-  
fier les règlements  
intérieurs locaux  
(RIL) se font jour.  
Pour l'**UNSA**, seul  
un règlement inté-  
rieur national DI-  
RECCTE, négocié  
[comme l'a été le  
règlement inté-  
rieur ministériel  
(RIM RTT)] est in-  
contournable, en  
harmonisant **par  
le haut** l'ensemble

des dispositions.  
L'harmonisation  
des conditions de  
travail au regard  
des huit services  
regroupés doit  
être une plus va-  
lue pour tous les  
personnels !

L'**UNSA** exigera  
une totale transpa-  
rence sur tous les  
sujets qui impac-  
tent la vie profes-  
sionnelle et sociale  
des collègues !



**Chaque voix compte ! VOTEZ UNSA !**

Imposez par votre  
choix, **c'est-à-dire  
votre Vote**, un syndi-  
calisme différent,  
proche de vous, sou-  
cieux de défendre les  
intérêts collectifs et  
individuels. L'élection  
permet de déterminer

les droits syndicaux  
qui seront donnés à  
l'équipe de l'**UNSA**  
dont : les chèques  
syndicaux de 1/2  
journée pour se ren-  
dre à des réunions  
syndicales, les dé-  
charges d'activité de

service pour une  
disponibilité plus  
grande, dans le seul  
but de porter vos  
attentes, vos re-  
vendications, **être à  
votre écoute et à  
vos côtés, jour  
après jour...**

## Contrôleurs du travail : « Pour une juste reconnaissance » ! NON à la déqualification par le N.E.S !

L'UNSA porte le dossier de la revalorisation du métier de contrôleur du travail depuis 2008. Cette démarche est issue d'une motion votée à l'unanimité par son congrès. La mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES) ou B type, véritable « fourre tout » administratif, supprimant la CII, est synonyme de déqualification, déclasserement, mépris du métier et de celles et ceux qui le servent. **Seule FO nous a rejoint dans cette lutte ! 1600 contrôleurs** ont signé la pétition lancée par l'UNSA, conscients de la légitimité de cette



revendication. En effet, il s'agit pour l'UNSA de faire prendre en compte par l'administration l'élévation notable du niveau de recrutement au regard des concours externes. **Le bilan social 2009, présenté au CTPM du 16 septembre 2010, fait apparaître une forte proportion de candidats détenteurs désormais d'un niveau licence, voire supérieur.** La mobilisation des contrôleurs du travail, syndiqués ou non, a obligé les organisations syndicales à retenir la motion du 6 mai à la Bourse du Travail : *\*Pas d'en-*

*trée du corps des contrôleurs du travail dans le NES ; \*Respect du statut particulier des contrôleurs du travail et de leur spécificité ; \*Grille de A type pour tous les contrôleurs du travail.* La judiciarisation de la société, les outrages, menaces, faits aux collègues sont subis majoritairement par les contrôleurs du travail. L'UNSA réaffirme que cette « juste reconnaissance » ne signifie pas la volonté de « se substituer au corps de l'inspection du travail » mais bien d'inscrire les contrôleurs du travail comme membres à part entière de l'inspection du travail, **seul corps de catégorie B (CII) en Europe...** L'UNSA se bat toujours pour obtenir cette **JUSTE reconnaissance !**

## L'action sociale interministérielle : CNIAS...

**L'ACTION SOCIALE EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR L'UNSA**, car elle est au cœur des préoccupations des personnels qui sont impactés par la nouvelle organisation territoriale de l'État.

L'UNSA l'a démontré en siégeant au Conseil National Interministériel d'Action Sociale et en signant le protocole d'accord Jacob, notamment le **volet social** du 25 janvier 2006 pour la période 2006-2008, comportant :

- le CESU (Chèque Emploi Service Universel) ;
- garde d'enfant 0-3ans, **élargi aux 3-6 ans**,
- l'Aide à l'installation personnalisée (AIP) pour l'installation des jeunes fonctionnaires ;
- **la prise en charge d'un minimum**

*de 50% des abonnements transport commun (augmentation du pouvoir d'achat).*

Elle a obtenu :

- une tranche supplémentaire sur les chèques vacances en faveur des personnels atteints d'un handicap.

**Dans la continuité de son action, l'UNSA sera résolument :**

→ **POUR** une action sociale interministérielle garante **d'une égalité de traitement** entre tous les agents de la fonction publique de l'État,

→ **POUR** une action sociale d'un niveau équivalent au secteur privé, indexée sur la masse salariale,

→ **POUR** la mise en place généralisée des **tickets restaurant**,

→ **POUR** une augmentation significative de la subvention restauration permettant à chaque agent d'être traité de la même façon **quel que soient son ministère et sa région d'origine**,

→ **POUR** l'élargissement du CESU à toutes les catégories de personnel,

→ **POUR** la mise en place d'un CESU « handicap et personnes âgées dépendantes ».

*Ce scrutin est l'occasion de faire progresser encore la représentativité de l'UNSA dans l'administration territoriale de l'État (DIRECCTE), pour la défense des intérêts des agents et du service public.*

## Secrétaires Administratifs du Ministère des Affaires Sociales OUI aux améliorations du N.E.S pour les « B » type !

Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État appelé « décret coquille » crée « le Nouvel Espace Statutaire » (NES). L'UNSA est favorable à cette grille unique, harmonisée et revalorisée pour les SAMAS (B type : S.A.) qui prévoit :

- Un relèvement du bas de grille : l'indice correspondant à l'entrée dans la carrière (1er échelon) passe de l'indice brut 306 à 325 (indice majoré : 310) pour un recrutement au niveau Bac ;
- Une augmentation de l'indice sommital du 3ème grade pour rendre la fin de carrière plus « attractive », ainsi l'indice brut

est porté à l'indice brut 660 (indice majoré 551) ;

- Les indices sommitaux du 1er et du 2ème grade sont modifiés et portés respectivement à l'indice brut 576 (indice majoré 486) et l'indice brut 614 (indice majoré 515) ;
- Un examen professionnel est prévu pour accéder au deuxième et au troisième grade.

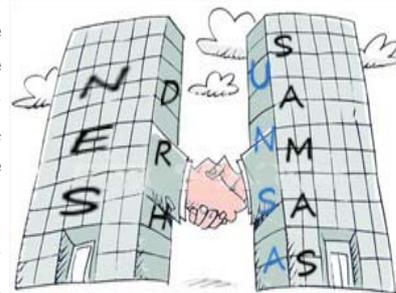
Pour l'UNSA, la DRH doit prendre très rapidement, l'ensemble des dispositions nécessaires pour l'application de ce décret au sein de ses services. Ainsi, il est à noter que déjà des ministères ont fait le né-

cessaire pour que leurs agents bénéficient de cette avancée dès le 1er septembre 2010, avec une régularisation prévue au 31 décembre 2010.

L'UNSA exige que les SAMAS ne soient pas les « oubliés » et obtiennent « *le petit plus* » de cette réforme !

*[Pour exemple : un secrétaire administratif en milieu de carrière (7<sup>e</sup> échelon de la classe normale) bénéficiera d'une augmentation de son traitement de plus de 500 € par an au cours des cinq années suivant son intégration dans la nouvelle grille...]*

**L'UNSA se bat et se battra pour une mise en place immédiate du NES pour les SAMAS !**



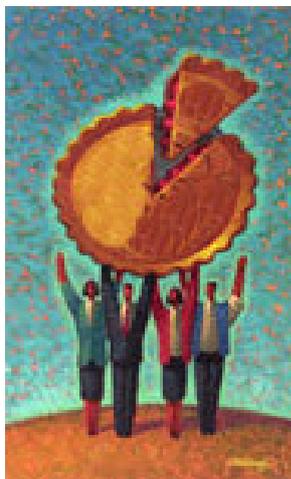
## L'action sociale ministérielle : CNCAS TRAVAIL...

L'UNSA ITEFA participe activement à la Commission Nationale de Concertation d'Action Sociale (CNCAS) du ministère du travail. Elle se veut être *force de propositions dans l'intérêt des agents et dans la prise en compte de leur situation individuelle.*

- Quelques exemples des propositions que L'UNSA ITEFA a soumis à cette instance :

### → Les tickets restaurant :

Cette mesure aurait permis à toutes et à tous de bénéficier de cette alternative, déjà donnée aux collectivités territoriales, qui bénéficient indifféremment des deux possibilités : restauration collective ou individuelle. Cette proposition trouve aujourd'hui, une légitimité évidente avec le relogement de certaines DIRECCTE en périphérie des agglomérations, les



agents ne disposant plus de restauration collective de proximité, cette disposition aurait permis de palier ces modifications de la vie professionnelle des collègues et de rétablir une certaine équité dans la sérénité !

*- Proposition rejetée à des degrés divers, par les autres OS !*

### → La prestation départ en retraite :

« Un coup de chapeau » financier, prime unique **dégressive** au regard de l'indice de départ d'un montant maximum de **2000 € pour les indices les plus bas**. Cette proposition novatrice était essentiellement destinée aux agents de catégories C et B. Elle

prend tout son sens avec la mobilisation contre la réforme INJUSTE des retraites.

Calculez le montant dont vous auriez pu bénéficier pour votre départ en retraite en cliquant sur le lien suivant :

<http://itefa.unsa.org/?CNCAS-du-10-MAI-2007>

*(Voir Tableau Excel : simulation)*

Elle aurait permis aux agents n'ayant qu'une petite pension d'avoir un apport d'argent pour faire face à leurs obligations pécuniaires immédiates, l'administration n'y était pas hostile !

*- Proposition rejetée à des degrés divers, par les autres OS !*

→ Un CESU ministériel plus avantageux pour les agents par l'augmentation de la valeur faciale de ce dernier :

*- Proposition rejetée à des degrés divers, par les autres OS !*

L'action sociale une priorité pour L'UNSA ITEFA, dans le seul but de faire progresser la situation des collègues !

**UNSA**

**NE LAISSEZ PLUS  
« LES AUTRES »  
DÉCIDEZ  
POUR VOUS !**

*+fort l'Unsa!*

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES

**UNSA**  
*a*  
**direccte**

Dans les nouveaux CTPR, UNSA Finances/Industrie et UNSA ITEFA continueront **ensemble** à montrer notre volonté ferme d'accompagner **tous** les agents dans ces nouvelles structures mais également de continuer notre politique de faire respecter et progresser les droits de tous, malgré la RGPP imposée sans concertation et « à marche forcée ».

**Ni accompagnement docile, ni  
contestation stérile  
mais une défense vigilante de  
la part de l'UNSA  
pour l'ensemble des personnels  
affectés en DIRECCTE !**

## L'UNSA à vos côtés...

Notre syndicalisme, ouvert à la négociation mais pas à n'importe quelle réforme, permet de rassembler de **nombreux** collègues, qui ne se retrouvent pas dans le discours syndical « traditionnel » et/ou qui sont déçus par son action « unilatérale ».

Nos délégués, nos sections travaillent sur la stratégie des services, leur organisation et leur fonctionnement, et tout ce qui peut avoir des conséquences sur la vie professionnelle des personnels et leur condition de travail en produisant notamment des dossiers, des études indépendantes : leurs prises de décision en dépendent. Ainsi, sont mises à la disposition

de toutes et de tous : *les brèves européennes, les brèves juridiques, les brèves fonction publiques, les glossaires.* Notre équipe a choisi l'information dématérialisée consultable sur internet :

<http://itefa.unsa.org>

<http://unsa-financesindustrie.org>

**2010**  
*Elections*  
**mardi Comité  
19 Technique  
octobre Paritaire  
DIRECCTE**  
*Je vote!*  
**UNSA**  
*a*

**La compilation des résultats de toutes les DIRECCTE permettra de constituer un CTP Spécial DIRECCTE, placé auprès des 2 Ministres.**

**En 2010, en votant pour l'UNSA le 19 octobre prochain, pour les CTPR des DIRECCTE, vous nous permettrez de faire entendre encore plus fort vos revendications et de continuer dans cette voie.**

Et n'oubliez pas ainsi que l'écrivait Epictète :

*« N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites,*

*Décide de vouloir ce qui arrive... et tu seras heureux ».*